



Bulletin

Société Vaudoise des Maîtres Secondaires
Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 3

DÉCEMBRE 2018

BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AG se tiendra le mercredi 30 janvier 2019 à 18h à la salle Jean Jaurès de la Maison du Peuple à Lausanne. Nous traiterons essentiellement des négociations avec le Département et les Directions générales (voir ci-dessous).

NOUVEAU SITE INTERNET

Le site www.svms.ch a été rafraîchi. Nous espérons qu'il est plus lisible. Nous publierons des nouvelles aussi régulièrement que possible au sujet des affaires en cours. Suivez-nous également sur Facebook facebook.com/svms-sud

NÉGOCIATIONS

Après plusieurs mois de tergiversations, les négociations entre le Département et les syndicats débiteront enfin le 14 décembre 2018, avec plusieurs dossiers sur la table: art. 108, effectifs de classe et manque de locaux au secondaire II (Burier), examens d'admission au gymnase, décharges pour les travaux personnels des élèves au gymnase, post-

Evaluations communes: stop!

Une nouvelle pratique s'est installée dans les établissements au cours des dernières années. Elle serait presque devenue la norme. Elle mérite toutefois que l'on s'y attarde.

Les tests communs sont aujourd'hui légion. Ils ne résultent pas d'un élan de coopération mais bien d'une contrainte supplémentaire émanant des directions, parfois des chef.fe.s de file.

Nous nous positionnons clairement contre cette pratique et nous affirmons que, si collaboration il doit y avoir, cette dernière doit être volontaire. Sous prétexte de coordination, c'est une réelle standardisation des pratiques et des contenus qui est visée.

Elle produit un manque de sens, un cumul de réunions et de stress qui ne sont absolument pas profitables à un climat de travail serein. Nous réaffirmons ici la liberté pédagogique de chacun.e, pour enseigner à ses classes, à l'appui de ses qualifications et de ses connaissances. Nous ne voulons pas être les simples exécutant.e.s d'une machine bien rodée. Toutes les classes ne fonctionnent pas de la même manière, au même rythme. Nos objectifs sont bien identiques mais pourquoi ne pas admettre que le chemin pour y parvenir puisse différer? Nous refusons

que l'on nous dicte la façon la plus appropriée de guider les élèves.

Nous contestons également la légitimité et l'opportunité de toutes les recommandations produites par la Direction pédagogique. Celles-ci, dont les dernières en date concernent l'apprentissage du vocabulaire au cycle 2, nous ont été soumises. Etant donné que nous considérons que ce type de normes n'est pas souhaitable, nous avons refusé d'entrer en matière. Nous estimons qu'il appartient à chaque enseignant.e de décider de la mise en oeuvre du plan d'études et du cadre général de l'évaluation. Contrairement à ce que la Direction Pédagogique laisse entendre, ces recommandations n'ont pas notre agrément!

Ces évaluations communes et cette uniformisation seraient les conditions essentielles de l'égalité de traitement. Mais nous ne sommes pas en train de faire du droit. Nous enseignons. C'est-à-dire que nous construisons une relation pédagogique ayant pour but de rendre nos élèves libres et émancipés par l'accès à des savoirs. L'évaluation de leur travail est d'abord un outil pour leur rendre compte de ce qu'ils ont produit. Les épreuves communes, les ECR ou les tests PISA font de l'évaluation du système (pas des élèves) le

Suite en page 2

DECAPE dans l'enseignement professionnel, Ecole de la transition, enseignement du grec. Nous rendrons compte de l'évolution sur le site.

NÉGOCIATIONS DGEO

Le comité a demandé à rencontrer la DGEO pour aborder une série de dossiers dans l'enseignement obligatoire: la future application de contrôle des absences (PAREO, en phase pilote); le développement incontrôlé d'autres outils numériques administratifs; les caisses de classe et la gestion financière des montants versés par les élèves; la formation continue; l'histoire au cycle 3. Compte-rendu à suivre sur le site.

NÉGOCIATIONS DGEP

Outre les points à l'ordre du jour de la négociation avec le Département, dont certains aspects sont également discutés au niveau de la DGEP, nous avons discuté avec cette dernière de l'Unité Accueil Migration, de la LPS au secondaire II, de l'évaluation des enseignant.e.s (voir plus bas), du paiement des enseignant.e.s pendant les voyages d'études, de la protection de la santé et de la personnalité des collègues, de l'insuffisance des postes administratifs, de la répression anti-syndicale, etc. Nous aurons en janvier une réunion spécifique sur les problèmes de l'Ecole de commerce. A suivre sur notre site également.

but de l'école. Nous ne voulons pas de cette école-là et nous voulons rendre l'école et l'évaluation aux enseignant.e.s et aux élèves.

Ce qui nous importe, c'est la liberté pédagogique de chacun.e de créer, de développer des savoirs et des pratiques

comme bon lui semble, en fonction de ses élèves, du matériel auquel il a accès, et en référence au plan d'études. Nous n'avons pas l'intention de laisser cette liberté disparaître progressivement, au risque de devenir, ou nous voir remplacer par des machines.

Suite de la page 1

Ethique et cultures religieuses

En octobre dernier, nous avons été convié.e.s à une séance sur le redéploiement de l'éthique et cultures religieuses dans l'école vaudoise.

Il s'agissait, une fois encore, d'une information après que tout a été décidé, ce qui semble être désormais l'habitude au Département.

A la suite d'interventions parlementaires et sous pression des milieux religieux, le Département a arbitré et décidé d'un nouveau plan d'études pour ce domaine. Nouveau, vraiment? A lire ce qui figure aujourd'hui dans le plan romand¹ et la nouvelle proposition², force est de constater qu'il s'agit surtout d'un condensé destiné à mieux coïncider avec un nombre d'heures en diminution pour ce domaine, ce dont nous ne nous plaindrons pas.

Nous ne nous plaindrons pas non plus du fait que la formation soit facultative pour les enseignant.e.s du secondaire I au vu des offres prévues par la HEP.²

Le « nouveau » plan d'études doit entrer en vigueur à la rentrée 2019.

Avec quels moyens d'enseignement? Là, vraie-fausse surprise, rien ne change. C'est l'offre des Editions Agora qui demeure presque seule en

place, dont plusieurs brochures demeurent trop proches d'un enseignement biblique traditionnel. Tout juste est-il annoncé que certaines publications seront revues.

Il demeure par ailleurs une incertitude et un problème de de fond.

Qu'en sera-t-il de l'évaluation? Le département n'a pas un discours très clair. Pour notre part, nous souhaitons clairement qu'il n'y ait pas d'évaluation spécifique pour ce domaine.

Quant au fond, cet enseignement fait l'impasse sur le fait que 24% de la population suisse se dit sans confession et que ce chiffre croît fortement depuis le début du siècle, atteignant même 30% dans le Canton de Vaud.³

Or, l'enseignement de l'éthique et cultures religieuses part en quelque sorte du principe que les pratiques religieuses seraient l'affaire de tou.te.s. Cela revient à faire abstraction de près du tiers de la population en ne faisant aucune place à l'athéisme ou l'agnosticisme. Ce n'est plus acceptable.

¹ www.plandetudes.ch

² à lire sur www.svms.ch

³ Statistique Vaud, 2017 et OFS, 2018

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION (CGE)

La département a organisé une consultation sur les modifications à apporter sur le CGE. Le rapport détaillé de la consultation peut être lu sur notre site. En bref, nous appelons à un allègement du dispositif, en limitant autant que possible les contraintes. Nous souhaitons notamment que s'ouvre le débat sur la diminution du nombre d'ECR.

ÉVALUATION DES ENSEIGNANT.E.S

Au printemps dernier, la Commission de gestion du Grand Conseil demandait des informations au Département concernant l'évaluation des directions, sous prétexte que les enseignant.e.s l'étaient régulièrement. Or, il faut le dire et le répéter, il n'y a pas de procédure d'évaluation des enseignant.e.s! Nous avons donc interrogé le Département. Il nous a été répondu pour la DGEO que l'évaluation était limitée au cadre de l'art. 108 (année probatoire) ou, à l'occasion, aux enseignant.e.s « en difficulté ». Ce que nous savions. Le département a omis de répondre pour la DGEP, alors que c'est pourtant bien là que des directions tentent régulièrement de développer des procédures. Nous avons donc interpellé la DGEP et nous attendons sa réponse avec impatience. Nous rappelons notre opposition déterminée au triangle maudit: cahier des charges - visite de contrôle dans les classes - entretien d'évaluation.

Conférence des maître.sse.s

Qui ne s'est pas plaint des conférences des maître.sse.s interminables, faites d'une suite sans fin d'annonces de la direction? Les conférences ne sont-elles que des séances d'information? Ce n'est pas notre avis et ce n'est pas non plus ce que dit la loi.

A l'école obligatoire, l'art. 49 de la LEO prévoit que la conférence « se réunit dans le but: de prendre position sur les projets pédagogiques [...] voire les élaborer; d'être consultée sur les choix concernant l'utilisation des ressources; d'harmoniser les pratiques pédagogiques et éducatives; d'élaborer le projet de règlement interne; de répondre aux consultations; de donner son avis sur les questions touchant à la vie de l'établissement ». La conférence est convoquée par la direction, mais elle doit aussi l'être à la demande « d'un cinquième des enseignants ».

Au gymnase, la conférence, en plus d'élaborer le règlement, « collabore avec le directeur pour régler les questions relatives à la vie de l'établissement, en particulier en ce qui concerne les orientations pédagogiques, l'utilisation de l'enveloppe pédagogique, la discipline, les activités culturelles, ainsi que les manifestations scolaires et parascolaires ». Elle a en plus l'autorité pour décider des promotions et réorientations des élèves (art. 11 RGY). Comme dans l'enseignement obligatoire, elle doit être convoquée à la demande d'un cinquième des maître.sse.s.

Nous constatons que des directions ont progressivement confisqué les compétences des conférences. Elles n'informent en rien sur l'allocation de l'enveloppe des périodes, elles élaborent elles-mêmes le règlement, elles adoptent nombre de dispositions sur le fonctionnement de l'établissement sans aucune consultation ni validation par la conférence.

Reconnaissons que cette situation n'est pas que le résultat de l'autoritarisme débridé de certaines directions. La résignation des collègues et le manque de connaissance des règles en vigueur y contribue également.

Nous appelons donc à un sursaut de démocratie et à mieux utiliser ce que permet la loi.

Demandez à être informé.e.s sur les ressources! Même si la marge de manœuvre de l'établissement est faible, l'arbitrage entre des appuis, des cours facultatifs ou des décharges pour des files doit faire l'objet d'une consultation.

Demandez des débats et des votes sur les objets présentés! Si la direction le refuse ou ne veut pas discuter d'un problème, organisez-vous, réunissez le cinquième des voix nécessaires et provoquez la convocation de la réunion.

Le règlement est-il désuet ou insuffisant? Formez une commission et élaborer-en un neuf, de préférence en consultant le conseil des élèves.

Dans le cas où votre direction fait de l'obstruction systématique, prenez contact avec nous.

ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ **Rejoindre les 900 enseignant·e·s actifs·ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître·sse·s**
- ➔ **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usager·e·s et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise**
- ➔ **Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin** édité quatre fois par an et par l'intermédiaire **des délégué·e·s SVMS dans les établissements**. La liste des délégué·e·s est sur notre site Internet.
- ➔ **... Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail**. Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orientés vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ **... Garantir nos conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée avec la mutuelle perte de gain Pro Salario**. L'employeur public garantit un an de droit au salaire en cas d'incapacité de travail, plus trois mois à 80%. Au-delà, l'assurance invalidité prend le relais. Pour garantir le droit au salaire à hauteur de 90%, la SVMS a créé l'assurance mutuelle Pro Salario. L'affiliation à cette mutuelle demande une très modeste contribution en regard des offres du marché. Plus d'information sur notre site Internet.
- ➔ **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ **Soutenir ou rejoindre le comité**, actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex** et **Myriam Fijani-Araghi**, membres.
- ➔ **... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne
- ➔ **Le tout pour une modique cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (35.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion

Nom: Prénom:

Adresse: NPA/localité:

N° tél.: Courriel:

Ordre d'enseignement

secondaire I

OPTI

gymnase

professionnel

primaire

hautes écoles

Etablissement(s):

.....

Bulletin à envoyer à: SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne